



Partageons l'émotion végétale

Paysagiste d'intérieur, d'extérieur et de terrasses

Identifiant : CRYO2351
Code client : 411CRYOS
Email : didier.walch@cryostar.com
Mobile 1 : 06 30 55 15 97
Bureau : 03 89 70 27 29
SIRET/SIREN : 94725202900014

Adresse de Chantier :
CRYOSTAR SAS
ZONE INDUSTRIELLE, BP 48
68220
HESINGUE
France

REDUCIO pour CRYOSTAR
REDUCIO
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN France

Affaire suivie par : Armelle MONA

Date : 09/02/2026
Page 1/1

Facture N° FA0012224

Plantes et bacs

Désignation	Qté	Unité	PUHT	Total HT	TVA %	Total TTC
Commande N° ZB-703912 Pour le Compte de LILLY France".						
Facture d'acompte sur CD0004009	1.00	Unite	267.94	267.94	20.00	321.53

Mode de règlement : Virement
Date d'échéance : 09/02/2026

BANQUE : BP ALSACE LORRAINE
CHAMPAGNE
IBAN : FR76 1470 7508 1049 2162 5411 171
BIC : CCBPFRPPMTZ

Base HT	Taux	Montant TVA
267.94	20.00 %	53.59

Total HT :	267.94 €
Total TVA :	53.59 €
Total TTC :	321.53 €
Règlement(s) :	0.00 €
Net à payer :	321.53 €

- ARTICLE 1 : APPLICABILITE

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes nos prestations de paysagiste intérieur « Jardins d'intérieur » et extérieur « Jardins Urbains » et la totalité des articles conformément aux usages professionnels établis par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage. Elles sont communiquées au Client préalablement à la commande et s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Le client déclare en avoir pris connaissance, la validation de sa commande entraînant acceptation pleine et entière des présentes.

- ARTICLE 2 : OFFRES/DEVIS et COMMANDES

Pour chaque demande, Solutions Jardins établit un devis précisant la désignation des articles et des prestations, la quantité ou forfait, prix unitaire, TVA, total TTC. La validité des offres est de 1 mois. Au-delà de ce délai, les tarifs peuvent être révisés. Dans le cas d'une révision des prix de la part des fournisseurs ou de tous autres frais liés aux articles et aux prestations devisés, Solutions Jardins communiquera au Client les modifications tarifaires et cela même dans le délai de validité contractuel de 1 mois.

La commande est conforme au devis. Elle est effective et mise en fabrication une fois le devis signé, daté et accompagné par un acompte de 30% sur le montant TTC, effectué par virement bancaire ou par chèque, sauf dérogation spéciale expressément écrite de la part de Solutions Jardins. Les accords reçus par mail ou par téléphone ne sont pas valables.

Si dans l'intervalle du devis et de la commande, les articles et végétaux proposés devaient ne plus être disponibles, Solutions Jardins se donne la possibilité de les remplacer par des articles similaires ou approchants, dans la limite tarifaire de l'offre initiale.

Délai de rétractation : nos articles étant réalisés selon les spécifications du Client et uniquement sur mesure, le délai de rétractation légal ne s'applique pas, (code de la consommation art. L121-20-2 et art. L121-20-4).

Spécificités Jardins Urbains :

- Au-delà d'une commande de 12000 €HT, un 2^{ème} acompte pourra être exigé en cours de chantier.
- Le solde de facture est dû à la fin du chantier, sans réserve. Le Bon de livraison signé faisant foi de la conformité des réalisations, la prise de possession des travaux et des produits vaut réception.
- Tous végétaux plantés par Solutions Jardins sont garantis 3 semaines après date de facturation du solde.
- Le client s'engage à respecter le code de l'urbanisme en vigueur dans sa commune. Tous dommages, litiges ou préjudices quelconques liés au non-respect seront à la charge du client.

- ARTICLE 3 : CONFORMITE/GARANTIE

Produits : Les articles « contenus » proposés sont réalisés avec le plus grand soin, souvent de façon artisanale. Les photos, dimensions et finitions des articles transmises lors du devis n'entrent pas dans le champ contractuel. Les produits livrés peuvent avoir subi des variations/nuances. Solutions Jardins décline toute responsabilité si variation devait être constatée lors de la livraison. Aucune annulation de commande, aucun dédommagement, financier ou matériel ne pourra être exigé de la part du Client.

Solutions jardins applique les garanties de ses fabricants ou fournisseurs.

Végétaux : Les végétaux sont des organismes vivants et sensibles. Ils sont livrés, conditionnés dans le respect du végétal.

Spécificités Jardins d'intérieur : les plantes sont garanties 1 mois après installation. Un signalement par écrit, photo à l'appui, est obligatoire.

- ARTICLE 4 : DELAIS DE LIVRAISON/LIVRAISON

Les délais de livraison et d'installation sont communiqués à titre indicatif lors de la commande. Solutions Jardins s'efforce de livrer dans les meilleurs délais et selon les impératifs du Client, la totalité de la commande. Toutefois, dans le cas d'une modification de délai de livraison ou d'une livraison partielle, Solutions Jardins ne pourra être tenu pour responsable. Aucune annulation de commande, aucun dédommagement, financier ou matériel ne pourra être exigé de la part du Client.

Dans le cas d'une livraison directe par transporteur, les marchandises sont livrées au compte et aux risques du Client. Tout dommage causé par la manutention des articles ultérieurement à la livraison/installation ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

- ARTICLE 5 : IMPREVUS

Solutions Jardins propose des solutions techniques optimales. Dans le cas où certaines contraintes de faisabilité non identifiées, non identifiables lors des visites préalables de chantier ou non communiquées par le Client, devaient apparaître en cours d'installation, Solutions Jardins informera le Client par écrit et se donne la possibilité d'établir un avenant à la commande initiale précisant les coûts supplémentaires générés. Ceux-ci feront l'objet d'une facturation.

Avant toute intervention, un(des) plans(s) de réseaux à jour et conformes devra(ont) être remis au technicien. Sans ces documents, Solutions Jardins décline toutes responsabilités en cas de dommages, incidents, quels qu'ils soient.

- ARTICLE 6 : ASSURANCE

L'entreprise Solutions jardins est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. En cas de litige, l'assurance du Client et celle de Solutions Jardins seront sollicitées et conviendront d'un accord selon les garanties contractées par chaque partie.

- ARTICLE 7 : PAIEMENT FACTURES

Pour les particuliers, les factures sont payables au comptant sans escompte, par chèque remis à la fin du chantier ou par virement le jour même. Pour les professionnels, le paiement est accepté à 30 jours date facture, sauf dérogation expressément écrite et validée par les deux parties. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard égal au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne en vigueur à ses opérations de refinancement majoré de 10 points. En cas de retard de paiement, Solutions jardins se réserve le droit de réclamer des intérêts moratoires à son client sur la base d'un taux annuel de 2,5%.

En cas de non-paiement, Solutions Jardins mettra en œuvre la procédure légale de recouvrement ou pourra recourir à un organisme indépendant. Les frais engendrés seront à la charge du Client.

Solutions Jardins reste propriétaire de l'ensemble des éléments livrés et installés jusqu'à règlement de la totalité des créances.

- ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE / JURIDICTION COMPÉTENTE

Le contrat sera régi par le droit français, nonobstant toute règle de conflit de loi qui pourrait être applicable. Tout différend relatif à la validité, l'exécution, la résiliation ou l'interprétation de la commande ou de ses suites devra le cas échéant être porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège du Prestataire, nonobstant pluralité de défendeurs, appels en garantie ou procédure en Référé.

Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions contractuelles du contrat lors de la signature du devis.